

République Française
République Française
Département du DOUBS
COMMUNE DE BONNETAGE (N°25074)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 025-212500748-20260717-DE_2026_49-DE



Séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 16 juillet 2026

Date de convocation
09/07/2026

Le 16 juillet 2026 à 19h00
Le conseil municipal de la commune de BONNETAGE
S'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale
Sous la présidence de Mme PAGNOT Valérie
Pour la séance ordinaire du mois de juillet

Membres en exercice :
15

Présents : 13

Présents : Patrick BOILLON, Candice BOISSENIN, Patrick BOLE, Charlène CERUTTI, Pascale CERUTTI, Elodie GIUDICI, Sandra JACQUOT, Léa LIGIER, Olivier MESNIER, Valérie PAGNOT, Hervé VIENNET, Eric FEUVRIER, Joachim PETIT

Votants : 13

Résultat Vote :
13

Procurations :

Absents Excusés : Cathy HENRIOT, Yvan RASPANTI,

Affichage fait le :
17/07/2026

Secrétaire de séance : CERUTTI Pascale

2026-49 : Avis du conseil municipal sur le projet de parc éolien du Crêt des Ours dans le cadre de la consultation du public

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le dossier de consultation du public relatif au projet de parc éolien du Crêt des Ours ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier soumis à la consultation du public ;

Considérant que ce projet est susceptible d'avoir des incidences importantes sur le paysage, le patrimoine naturel et le cadre de vie des habitants ;

Considérant les interrogations persistantes concernant les incidences cumulées du projet sur l'environnement et les conditions de son insertion dans le territoire ;

Considérant que le projet de parc éolien du Crêt des Ours ne s'inscrit pas dans une vision d'ensemble, concertée et planifiée à l'échelle du territoire, et que le projet présenté apparaît comme une initiative ponctuelle ne s'inscrivant pas dans une politique énergétique territoriale partagée

Après en avoir délibéré à bulletin secret, Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien du Crêt des Ours dans le cadre de la consultation du public.**
- De demander à l'autorité compétente de prendre en considération le présent avis

Madame le Maire est chargée de transmettre la présente délibération à l'autorité compétente et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Résultat du vote

- Favorable : 0
- Défavorable : 13
- Abstentions : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations le 17/07/2026

Le Maire,
V. PAGNOT